



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 129331

### Texte de la question

M. Eric Berdoati attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la représentation officielle des retraités et leur intégration aux mécanismes de prise de décision. Aujourd'hui, la France compte 15 millions de retraités, soit 23 % de la population. Selon les prévisions officielles, dans 50 ans, le tiers des Français aura plus de 60 ans. Dans cette optique, la Confédération française des retraités qui rassemble aujourd'hui plus d'1,5 million de retraités demande, et ce, depuis des années, sa reconnaissance en tant qu'association déclarée et créée dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901. Une représentation officielle lui permettrait d'intervenir dans tous les organismes de réflexion, de consultation, de gestion et de décision traitant des problèmes concernant les retraités et ce, devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Eric Berdoati](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129331

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2012, page 1824

**Question retirée le :** 5 juin 2012 (Fin de mandat)